

**ARRETE DE LA DIRECTRICE
N° 2025-14**

**La Directrice de l'Etablissement Public Foncier Local du
Val-de-Loire**

OBJET :

Engagement emprunt

Vu la délibération en date du 2 Juillet n° CA2025-07-02, portant approbation de la Décision modificative n° 1 intégrant l'emprunt à souscrire,

Vu la délibération du Bureau Métropolitain en date du 1^{er} décembre 2025 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de portage CP 2022-017 entre Tours métropole Val-de-Loire et l'EPFL,

Vu la délibération n° CA2025-12-05 en date du 5 décembre 2025 du Conseil d'Administration de l'EPFL portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention de portage CP 2022-017 entre Tours métropole Val-de-Loire et l'EPFL,

Madame la Directrice de l'EPFL du Val-de-Loire,

ARRETE

Article 1 :

Un emprunt est souscrit auprès de ma Caisse d'Epargne Loire Centre, selon les modalités suivantes :

Prêteur Caisse d'Epargne Loire Centre

Emprunteur Etablissement Public Foncier Local du Val de Loire

Objet Refinancement du portage de l'ensemble immobilier de Chambray les Tours conformément au programme d'investissements inscrit au budget voté exécutoire de l'exercice en cours

Montant du prêt 6.000.000€ (six millions d'euros)

Date de versement des fonds Au plus tard le 26/12/2025

Date du point de départ du prêt : Date de versement des fonds

Durée du prêt : 10 ans

Mode d'amortissement du capital : Amortissement progressif à échéances constantes

Périodicité des échéances Annuelle

Frais de Dossier 0.1% du montant financé



Taux d'intérêt

Jours

Taux Fixe Maximum : A compléter, Base de Calcul des intérêts : 30/360

Remboursement anticipé partiel ou total : Possible à chaque échéance moyennant un préavis de trente (30) jours ainsi que le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé actuarielle non plafonnée

Fait à Tours, le 12 Décembre 2025

La Directrice,



Audrey DEKEYSER

